



Conférence Internationale de Dakar, Sénégal
« Des solutions pour la gestion des déchets dans les pays en
développement »
23 – 25 octobre 2017

Note de plaidoyer sachets plastique au Burkina et PSE en Haïti





I. Notes de plaidoyer Burkina Faso et d'Haïti

Deux notes de plaidoyer réalisées:

- Au Burkina Faso:

« Lutter efficacement contre les sachets plastiques non biodégradables au Burkina Faso »

- En Haïti:

« Atteindre le « zéro déchet de polystyrène » en Haïti »

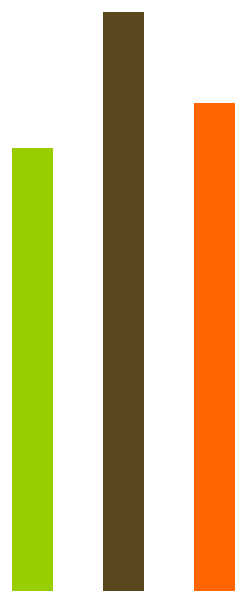
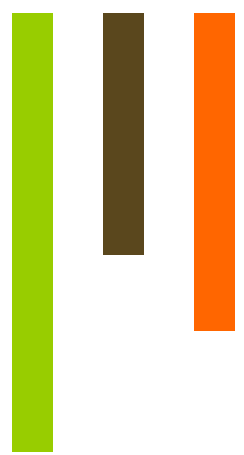
Présentation de manière comparative pour comprendre:

- Les problématiques
- La réalisation d'une note de plaidoyer



Trame d'une note de plaidoyer type:

- 1) Constat
- 2) Problématique
- 3) La Position de la Plateforme Re-sources
- 4) Recommandations





1) Constats

Burkina

2010: + 600 000 tonnes de plastiques consommés

Ouagadougou: 10% du poids des déchets est composé de matières plastiques (12 000 T) *moyenne des PED: 2 à 12 %*

Loi sur l'interdiction des sachets plastiques non biodégradables-2014

Haïti

De plus en plus de déchets de PSE (Polystyrène expansé)

Haïti: 5 à 10% du poids des déchets urbains est composé de matières plastiques

PSE une des formes les plus usitées dans l'industrie et le commerce:

- Coût abordable
- Propriétés mécaniques intéressantes
- Propriétés d'isolation intéressantes

Fonction:

- Contenant alimentaire dans la restauration rapide / informelle
- Emballages d'aliments périssables
- Matériel de protection pour l'électroménagers

1) Constats-impacts négatifs

Burkina

➤ Production et utilisation exponentielles des sachets plastiques: conséquences néfastes et multiples

- 34% de la mortalité du cheptel est liée à l'ingestion du plastique par les animaux
La filière élevage constitue 10,7% du secteur primaire (31,7% de l'économie nationale)
- Les sachets encombrant les caniveaux et empêchent l'écoulement et l'infiltration des pluies:
 - inondations,
 - prolifération des sources incubatrices de paludisme
- Incinération non contrôlée des déchets plastiques
 - Dégradation de la qualité de l'air
 - Libère des substances polluantes et toxiques, dont certaines cancérigènes (monoxyde de carbone, gaz halogènes...)

Haïti

➤ De plus en plus de déchets PSE dans les espaces publics, les canaux de drainage à ciel ouvert, les zones côtières...: conséquences néfastes et multiples

- Ingestion létale des déchets par les animaux
- Imperméabilisation des sols
- Obstruction des caniveaux des eaux usées
- Pollution de l'air par incinération non contrôlée
 - mélanges d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (cancers et génotoxicité).
- Nuisances visuelles
- Dégradation du cadre de vie
- ...

2) Problématiques

Burkina

a) Processus de valorisation et de transformation des déchets plastiques quasiment inexistant

Avril 2015: Projet national de traitement de valorisation des déchets plastiques (PTVP) mis en place par le gouvernement
Accompagne la loi d'interdiction des sachets plastiques

➤ Bilan mitigé:

- 17 structures engagées dans gestion des déchets
- Inexistence de structure de transformation à grande échelle des matières plastiques
- Les activités de transformations artisanales sont susceptibles d'apporter des risques au niveau sanitaire et environnemental, pour peu de tonnages traités.

Haïti

Arrêté 09/08/2010: Interdiction des sacs plastiques noirs en polyéthylène ET des contenants en polystyrène expansé (PSE) à usage alimentaire unique (plateaux, barquettes, bouteilles, gobelets...)

- Importation
- Production
- Commercialisation
- Distribution
- Utilisation

➤ **Bilan mitigé:** manque de planification au niveau des délais d'implémentation
Manque de produits alternatifs
Manque de concertation entre acteurs
...

➤ Non diminution des gisements des déchets de PSE
➤ Plus en plus de contenants et emballages échappent au contrôle de la douane (frontière Haïti – République Dominicaine)

2) Problématiques

Burkina

b) Approche dite « participative » du processus d'élaboration de la loi n°017/2014 AN

MAIS Approche très peu participative !
Aucun changement dans les habitudes de consommation des sachets plastiques

- ✓ Manque de sanctions
- ✓ Méconnaissance par la population et les commerçants de la loi interdisant les sachets
- ✓ Peu de communication sur cette loi

c) Le système d'homologation actuel des sachets plastiques biodégradables

Toutes les conditionnalités techniques de la procédure d'homologation des emballages et sachets plastiques biodégradables ne sont pas encore réunies pour assurer cette mission.

➤ Procédure subjective et contestable

Haïti

PSE difficilement recyclables:

- Des coûts faibles du polystyrène vierge, rendant les combustibles et résines obtenus à partir de leur recyclage de moindre valeur
- Faible masse volumique de ce matériau et son caractère encombrant, rendant prohibitifs les coûts de collecte, de stockage et de transport sur longue distance.
- Faible résistance à la tension et à la compression
- Grande inflammabilité limitant l'utilisation dans la construction

➤ Haïti ne dispose pas de capacités technologiques et financières suffisantes pour apporter des solutions durables

2) Problématiques



Burkina

d) Prolifération des sachets dits « biodégradables » mais qui ne répondent pas aux standards

- Utilisation abusive de l'appellation « plastiques biodégradables »
 - dégradation en petits fragments (oxo-dégradables) à conséquences environnementales incertaines

e) De la nécessité de promouvoir l'information au niveau de la population et de la préparation des acteurs

- Population insuffisamment informée de l'existence de la loi
- Les corps de métier relatifs à son application n'ont pas été informés et formés à cette nouvelle législation (douane, forestiers, associations de commerçants...) et n'ont pas les moyens pour l'appliquer.
- Absence de mécanismes de contrôle très stricts et performants au niveau des frontières afin d'éviter l'importation de sachets non-biodégradables.



3) La Position de la Plateforme Re-Sources

Burkina	Haïti
<p>a. En rapport avec l'application de la loi n°017/2014 AN</p> <p>La Plateforme encourage:</p> <ul style="list-style-type: none">• La mise en application de la loi• La mise en place des moyens pour contrôler les filières de sachets biodégradables• L'intensification des actions de sensibilisation, d'éducation et de communication du gouvernement afin d'obtenir une meilleure implication des acteurs <p>La Plateforme propose:</p> <ul style="list-style-type: none">• Des solutions alternatives et durables basées sur d'autres types d'emballages éco compatibles	<p>la Plateforme Re-Sources se mobilise et entend apporter tout son engagement à accompagner Haïti,</p> <p>dans le cadre d'une stratégie graduelle et à travers des actions multiples et ciblées,</p> <p>en vue d'éliminer ou de diminuer de façon conséquente le flux des déchets de PSE sur son territoire.</p>



3) La Position de la Plateforme Re-Sources

Burkina

b. En rapport avec la valorisation des déchets plastiques au Burkina Faso

La Plateforme encourage

- Le renforcement des actions de collecte et valorisation des déchets plastiques.
Surtout sur:
 - Les méthodes de transformation
 - Les équipements utilisés
 - Les conditions de travail (situation géographiques, ergonomie...)
 - Un meilleur encadrement des acteurs du domaine, notamment les informels
- La promotion de la commercialisation des produits issus de la transformation pour la survie des structures
- La promotion d'autres alternatives au sacs plastiques



3) Les recommandations à l'intention de l'Etat, des PTF et du secteur privé

Burkina

a. Autorités nationales, autorités communales

- Une **stratégie de communication** de changement de comportement pour la réduction de l'utilisation du sachet plastique et des programmes d'éducation environnementale pour les plus jeunes
- Des **actions d'information et de formation** vers des acteurs clés (douane, forestiers, la chambre de commerce...) pour une meilleure implication dans la mise en œuvre de la loi
- **Traiter les différents manquements de la loi** sur l'interdiction des sachets plastiques avec fermeté
- **Promouvoir des emballages écologiques** (coton ou en papier).
- Stratégie **sous régionale** de lutte contre la prolifération des emballages plastiques.
- Initier et appuyer des **activités de collecte** et de **valorisation** des déchets plastiques

Haiti

a. Autorités nationales, autorités communales

- Elaborer un **plan de réglementation graduel** :
 - Révision et renforcement des mesures d'application de l'arrêté
 - Incitation à la mise sur le marché de produits alternatifs écologiques, locaux et au développement d'initiatives ponctuelles de récupération/valorisation des déchets de PSE présents dans l'environnement
 - Application de mesure de coercition contre l'importation et l'utilisation des contenants en PSE
 - Validation d'un chronogramme d'activités indiquant le délai accordé avant la mise en application des dispositions réglementaires
- Renforcer les **taxes** sur les emballages PSE pour améliorer l'attractivité relative d'emballages alternatifs
- Initier une démarche d'opérationnalisation des principes de « responsabilité élargie des producteurs » et de « pollueur-payeur » pour que les fournisseurs internationaux soient responsables du traitement de leurs produits à travers un circuit de collecte différencié



3) Les recommandations à l'intention de l'Etat, des PTF et du secteur privé

Burkina

b. Partenaires Techniques et Financiers

- Un **soutien technique et financier** aux initiatives de l'Etat, du secteur privé et des organisations de la société civile en matière de collecte et de valorisation des déchets plastiques.

Haiti

b. Partenaires Techniques et Financiers

- Appuyer la vision politique du « zéro déchet » de PSE et s'impliquer en faveur de la mise en œuvre du plan de réglementation, notamment au niveau de la mise sur le marché de **produits alternatifs** et l'application de **mesures de coercition** contre le polystyrène et d'incitation en faveur d'autres **matériaux plus écologiques** et des initiatives ponctuelles de **récupération/valorisation** du polystyrène déjà présent dans l'environnement.
- Appuyer techniquement et financièrement les mesures de **taxation** et de **contrôle** aux frontières
- Appuyer la démarche d'opérationnalisation des principes de « responsabilité élargie des producteurs » et « pollueur-payer » pour que les fournisseurs internationaux soient responsables du traitement de leurs déchets.



3) Les recommandations à l'intention de l'Etat, des PTF et du secteur privé

Burkina

c. Secteur privé

- Introduire la **responsabilité sociétale des entreprises** avec un accent particulier mis sur les questions environnementales
- Veiller au respect du cahier de charge de production de **sachets véritablement biodégradables**.

Haïti

c. Secteur privé

- Appuyer la vision politique du « zéro déchet » de PSE et **s'impliquer** en faveur de la mise en œuvre du plan de réglementation
- Faciliter la mise sur le marché des **produits alternatifs** et **coopérer** avec les autorités dans le renforcement des mesures de **taxation** et de contrôle aux frontières
- Appuyer la démarche d'opérationnalisation des principes de « responsabilité élargie des producteurs » et « pollueur-payer » pour que les fournisseurs internationaux soient responsables du traitement de leurs déchets.